

# L'ECHO DE LA FÉDÉ

Mars 2025

## Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Suite édito  
2027 : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fn3s  
Élections 2025 au conseil d'administration de la fn3s
- 3 Compte rendu de la journée des adhérents fn3s du 15 novembre 2024
- 6 Journée des adhérents du 14 mars 2025
- 8 Formations 2025  
Administrateurs de la fn3s en région

## Le mot du Président



Chers adhérents, bonjour.

Le décret du 10 février 2025 institue un haut-commissaire à l'enfance. Aujourd'hui mercredi 5 mars, par décision du Conseil des Ministres, Madame Sarah El Haïry vient d'être nommée. Connaissant les enjeux de la protection de l'enfance puisqu'elle a exercé les fonctions de ministre déléguée à l'enfance chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, nous espérons qu'elle reprendra les consultations avec les fédérations et différents acteurs pour que très rapidement des propositions puissent être formulées dans le domaine de la protection de l'enfance.

Les nombreux rapports récemment publiés sont tous alarmants, les diagnostics sont posés, les propositions ont été diffusées. Chacune, chacun dans son association, dans son établissement ou service, dans sa fonction, peut donner des exemples de dysfonctionnements actuels : manque de personnels, listes d'attentes de mesures non exécutées, perte de sens du travail social, enfants confiés à l'ASE non accueillis, diminution de crédits des Conseils Départementaux, etc.... A-t-on déjà connu pareille situation ? Beaucoup de professionnels et de bénévoles disent non ! La CNAPE, la fédération de la protection de l'enfant, a décidé d'une nouvelle mobilisation nationale, le 15 mai prochain. Fort de l'engouement et de la réussite de la journée du 25 septembre dernier, il a été décidé, cette fois, de manifester également en région. La FN3S rejoindra le mouvement pour défendre des mots d'ordre justes et cohérents. Nous relaierons les informations de cette nouvelle journée d'action.

Pour le champ de la délinquance des mineurs, nous sommes surpris des dérives de la proposition de loi « visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents ». Le CJPM vient à peine d'être mis en œuvre qu'on le modifie déjà en renonçant à des pans entiers des principes qui ont fondé l'esprit de la justice des mineurs depuis 1945

Pour ce qui concerne les SIE du SAH, nous attendons la circulaire de tarification 2025. Bien évidemment, nous sommes attentifs aux conséquences du calcul du nouveau ratio fratrie dans chaque service. Nous avons lancé une concertation auprès des adhérents pour avoir des retours et une projection de l'évolution pour l'ensemble des services. Nous restons à votre disposition si besoin pour échanger.

Autre sujet d'actualité, les évaluations de la qualité des SIE avec le nouveau référentiel HAS. Nous avons plusieurs retours où les directions sont confrontées à un « imbroglio » quant à certains critères du référentiel opposables aux SIE pour les évaluateurs, alors qu'ils sont de notre point de vue inapplicables. Plusieurs SIE se retrouvent, alors, avec des appréciations très négatives, or nous pensons qu'il est impossible d'évaluer certains critères dans notre mission d'investigation. Nous allons interpeller la DPJJ et aussi la HAS pour leur faire part de nos remarques.



FEDERATION NATIONALE DES  
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES  
DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
MEMBRE DE LA CNAPE



La FN3S poursuit son effort de formation en proposant des journées nationales (14 mars sur les TDC à Paris), (11,12 et 13 juin à Valence sur la sexualité des ados). Dans les régions, les administrateurs proposent régulièrement des journées d'échanges ( Grand Ouest, Auvergne Rhône Alpes, Occitanie, Franche Comté-Bourgogne, Lorraine, etc...). Consultez l'agenda de la fédération sur le site [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr) et suivez-nous sur LinkedIn.

En ce début d'année, c'est le moment de renouveler son adhésion. Sachez que nous n'avons jamais été si

nombreux à la fédération. C'est une marque de confiance de votre part. Nous essayons d'être à disposition des adhérents pour tout ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'investigation dans les SIE du SAH. Cette année, le Conseil d'Administration se renouvellera pour un tiers. Si vous souhaitez rejoindre la fédération pour travailler avec nous, n'hésitez pas à vous engager.

Bien à vous, et à bientôt de vous revoir dans nos prochains rendez-vous !

*Pour la fédération, Jacques LE PETIT*

## 2027 : 80<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE LA FN3S

En juin 2027, la FN3S, fêtera ses 80 ans d'existence en tant qu'association. A cette occasion, nous avons prévu d'éditer une brochure retraçant son histoire. Qui dit « histoire » implique le recours aux archives. Malheureusement, celles couvrant l'action de la fédération pour la période 1947-1990 ont disparu.

Nous avons déjà lancé un appel dans l'Echo de la Fédé, et la perspicacité de plusieurs collègues ont partiellement abouti à des découvertes.

Ainsi, grâce au CNAHES ( Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) et à son secrétaire national, Pierre MERLE, la collection complète de la revue « Informations Sociales » publiée par l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales a été sauvée de la destruction à Montpellier et nous a été communiquée. Cette revue a édité depuis 1949 les journées d'études de la fn3s. Nous avons ainsi pu découvrir (pour la première fois) les actes de ces journées dont nous avons uniquement le titre ! Un grand merci à Pierre et nous vous invitons à consulter le site Internet du CNAHES qui a fêté ses 30 ans en octobre 2024 !

En début d'année 2024, l'association Olga Spitzer située en région parisienne et adhérente de la première heure de notre fédération a revisité ses archives à l'occasion de son 100<sup>ème</sup> anniversaire. Valérie GUILBERT, chargée d'information dans l'association, et Corinne FERNET LUCAS, déléguée Ile de France de la fn3s, ont ainsi pu découvrir des documents anciens sur la fédération, inconnus jusqu'à présent. Un grand merci aux deux collègues pour ces trouvailles exceptionnelles.

Ce qui a été possible à Montpellier ou Paris peut l'être aussi dans votre association.

En effet, il est possible que vos archives contiennent des documents ayant été publiés par la fn3s. Qu'il s'agisse de bulletins, de programmes, d'actes de journées d'études ou de journées d'adhérents, d'affiches, de photos, de vidéos (avant 1990), tout nous intéresse. Si

vous ne souhaitez pas vous en séparer, nous acceptons volontiers les copies où nous pouvons également les numériser.

Merci d'avance pour votre participation à cette sauvegarde des archives. N'hésitez pas à nous contacter par mail ([contact@fn3s.fr](mailto:contact@fn3s.fr)) si vous découvrez aussi des « pépites historiques ». Ce sera évidemment un plaisir d'échanger avec vous.

Bonne recherche et rendez-vous en 2027 ! ■

## ÉLECTIONS 2025 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FN3S

La fédération FN3S est administrée par 18 membres personnes morales ou physiques. Le mandat est de 6 ans renouvelable. En 2025, un tiers des membres est « sortant ». L'élection est prévue en juin, mais nous souhaitons vous en informer dès ce début d'année, pour vous laisser le temps de réfléchir à une éventuelle candidature. Trois réunions du Conseil d'Administration ont lieu à PARIS, et sept en visioconférence. Actuellement, au moins un administrateur est présent dans chacune des 9 régions FN3S (qui sont en miroir du périmètre des DIRPJJ). La mission des administrateurs est de participer au travail de la fédération au niveau national, et de représenter la fédération au niveau des DIRPJJ dans les réunions ou instances de concertation (une à deux fois par an), et aussi aux réunions des délégations CNAPE en région.

Si vous êtes intéressé-e-s, n'hésitez pas à contacter un administrateur de la FN3S pour obtenir de plus amples renseignements ou à faire acte de candidature en mai 2025. Il est important que des fédérations puissent être force de propositions pour défendre les missions éducatives, parallèlement et indépendamment des organisations employeurs et salariés. La vie associative a besoin de bénévoles et nous espérons que vous nous rejoindrez ! ■

# COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DES ADHÉRENTS FN3S DU 15 NOVEMBRE 2024 – PARIS



## L'interculturalité dans le cadre du travail sanitaire, social, éducatif et clinique

Dans le cadre de sa journée des adhérents du 15 novembre 2024, la FN3S a proposé à Rose SITA d'intervenir sur l'interculturalité dans le cadre du travail sanitaire, social, éducatif et clinique pour mettre en lumière les défis et les enjeux liés à la prise en charge des personnes issues de cultures diverses. Voici quelques points clés résumant son propos :

### 1. IDENTITÉ ET APPARTENANCE

- Les individus portent plusieurs identités culturelles (d'origine, d'accueil, familiale) qui peuvent entrer en conflit, surtout chez les enfants. Il est essentiel d'aider ces jeunes à concilier leurs multiples appartenances.
- La langue maternelle doit être valorisée dans les échanges pour permettre aux familles de s'exprimer pleinement.

### 2. RÔLE DE L'INTERPRÈTE

- Le travail avec un interprète nécessite une préparation et un suivi adéquats (briefing et débriefing) pour éviter des malentendus et des projections familiales.

### 3. CULTURE ET PSYCHIATRIE

- Les pratiques psychiatriques doivent tenir compte des expressions culturelles, car certaines manifestations peuvent être mal interprétées par les soignants.
- L'éthnopsychiatrie propose de donner un sens aux désordres psychiques à travers une approche complémentaire entre cultures.

### 4. VULNÉRABILITÉS CULTURELLES

- Des périodes critiques, comme la périnatalité, l'adolescence et les grands apprentissages, sont des moments de vulnérabilité où les individus peuvent ressentir des conflits de loyauté liés à leurs identités culturelles.

### 5. RENCONTRE ET ÉCHANGE

- La rencontre interculturelle doit se faire dans un esprit d'échange mutuel, où chacun peut donner et recevoir sans maintenir l'autre dans une position de dette.
- Le décentrage, c'est-à-dire la prise de conscience de ses propres préjugés et représentations, est crucial pour établir une connexion authentique avec l'autre.

### 6. CATÉGORISATION ET COMMUNICATION

- Il est important de reconnaître que la culture se compose de dimensions visibles et invisibles, où seule une petite partie est perceptible. Le reste, souvent lié à des valeurs et des croyances, nécessite une bonne alliance éducative.

### 7. IMPACT DE L'EXIL

- La migration peut déstabiliser les relations familiales et créer des vulnérabilités, notamment pour les parents qui peuvent se sentir dévalorisés dans leur rôle.

### 8. SPÉCIFICITÉS CULTURELLES

- Les croyances culturelles influencent la perception et la gestion des maladies et des handicaps. Par exemple, l'épilepsie peut être perçue différemment selon les contextes culturels.



## 9. APPROCHE FAMILIALE

- La thérapie familiale est essentielle pour travailler sur la dynamique des familles issues de l'immigration. Les tuteurs d'adaptation peuvent également jouer un rôle crucial dans ce processus.

## 10. ÉDUCATION ET TRANSMISSION DE VALEURS

- La question de ce qui doit être transmis aux enfants, et comment le faire dans un contexte interculturel, est complexe et nécessite une réflexion sur les modèles traditionnels et modernes.

## CONCLUSION

L'intervention de Rose SITA souligne l'importance de l'empathie, de la compréhension interculturelle et de l'adaptation des pratiques professionnelles pour mieux répondre aux besoins des personnes issues de différentes cultures. La reconnaissance des diverses identités et la volonté d'accepter l'autre dans sa différence sont essentielles pour favoriser une meilleure interaction et un accompagnement adapté. Rappelons que Mme SITA intervient aussi dans le cadre de formations sur site en lien avec la FN3S.

Cette journée des adhérents a répondu aux attentes des professionnels. Rendez vous en mars 2025 pour une nouvelle journée en lien avec les TDC et la MJIE. ■

## JOURNÉE DES ADHÉRENTS - 14 MARS 2025

À LA FIAP— 30 RUE CABANIS—75014 PARIS

### CONFIER L'ENFANT À UN TIERS DIGNE DE CONFIANCE : QUELLES INCIDENCES DANS LE CADRE MJIE ?

Dès sa création, par la loi du 4 juin 1970, l'article 375-3 du Code civil mentionne le Tiers Digne de Confiance (TDC) comme personne à laquelle le Juge des Enfants peut confier un enfant s'il est nécessaire de le retirer de son milieu ; et ce au même titre qu'à un autre membre de la famille.

Nous voyons donc que depuis des dizaines d'années le recours au TDC existe. Toutefois, il était peu usité et/ou sujet à difficultés financières et matérielles. En 2011, le Défenseur des droits a sollicité le Garde des Sceaux et le ministre des Solidarités et de la Cohésion Sociale afin qu'une étude soit menée sur ce sujet. Un groupe de travail (PJJ, DGSC, Défenseur des droits) et une étude confiée à Mme SELLENET ont amené le Défenseur des droits à adopter les recommandations suivantes, étant précisé qu'elles concernent tout autant les situations où l'enfant est confié à un tiers ou à un autre membre de la famille :

- Une impérieuse nécessité de repreciser le cadre juridique
- La recommandation d'un examen régulier de la mesure d'assistance éducative
- Un travail exploratoire plus axé sur l'hypothèse de la désignation du TDC
- La nécessité d'un triple accompagnement de la mesure (Accompagnement du Tiers, suivi de la situation de l'enfant, travail auprès des titulaires de l'autorité parentale)
- Permettre la possibilité de la présence d'un tiers pour soutenir le maintien des liens avec les parents

- Informer les Tiers et renforcer les conditions financières et matérielles de l'accueil

La loi Taquet du 7 février 2022 a modifié l'article 375-3 en ajoutant : « *Sauf urgence, le juge ne peut confier l'enfant en application des 3° à 5° qu'après évaluation, par le service compétent, des conditions d'éducation et de développement physique, affectif, intellectuel et social de l'enfant dans le cadre d'un accueil par un membre de la famille ou par un tiers digne de confiance, en cohérence avec le projet pour l'enfant prévu à l'article L. 223-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, et après audition de l'enfant lorsque ce dernier est capable de discernement.* ».

Le décret du 28 août 2023, pris pour l'application des articles 1<sup>er</sup> et 17 de la loi Taquet, a défini les modalités de l'information et de l'accompagnement du Tiers Digne de Confiance, les modalités de l'accueil durable et bénévole et les modalités de désignation, pour chaque mineur bénéficiant d'une prestation d'Aide Sociale à l'Enfance, de la personne de confiance de son choix.

Aujourd'hui l'application de ces modifications législatives commande des changements de pratiques qui se déclinent sur deux axes : évaluation et accompagnement. Les SIE sont bien évidemment très concernés par l'évaluation en amont des accueils par des TDC alors que les Conseils Départementaux ont la charge de la responsabilité de l'accompagnement.

Ainsi, nous nous trouvons de plus en plus, ou devrions nous trouver, lors de la réalisation de MJIE à devoir envisager (soit à la demande du magistrat, soit du fait de nos propres préconisations d'un nécessaire retrait de



l'enfant de son milieu), rechercher, évaluer ce possible accueil chez un TDC.

Cela nous amène à devoir investiguer, au-delà des seules conditions matérielles d'accueil, tout autant sur :

- Les motivations des Tiers,
- Leurs compétences et habiletés à offrir les conditions d'éducation et de développement de l'enfant,
- Leurs capacités à gérer le maintien des relations entre l'enfant et ses parents
- Et leur probité.

Ceci tout en étant en mesure de leur donner les informations inhérentes à l'engagement auquel ils se destinent (droits sociaux, conditions d'Allocation TDC, délimitation des actes usuels au regard de l'Autorité Parentale, ...).

Ce programme, hautement délicat, nécessite aussi un travail de préparation avec l'enfant qui doit, en fonction de son discernement, pouvoir se projeter sur la possibilité de cet accueil tout en étant préparé à une possible déception si cette solution ne peut être, in fine retenue.

Nous vous proposons donc, à partir des interventions d'un magistrat et d'un service chargé de missions d'évaluation et /ou d'accompagnement de TDC, d'interroger les enjeux que posent à nos services d'investigation le recours au TDC, sur le versant de la recherche et l'évaluation.

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h 15

Café d'accueil et Accueil des participants

9 h 30

Mot de bienvenue du Président et introduction à la journée.

10 h 00

Présentation du thème de la journée, organisation et horaires

10 h 15

Intervention d'un Juge des Enfants

11 h 15

Débat avec la salle

12 h 15

Repas

13 h 45

Présentation du dispositif TDC « Au cœur des liens » de la Sauvegarde 95

14 h 45

Débat avec la salle

15 h 30

Présentations des allocations versées aux TDC (modalités, conditions, particularités, etc.)

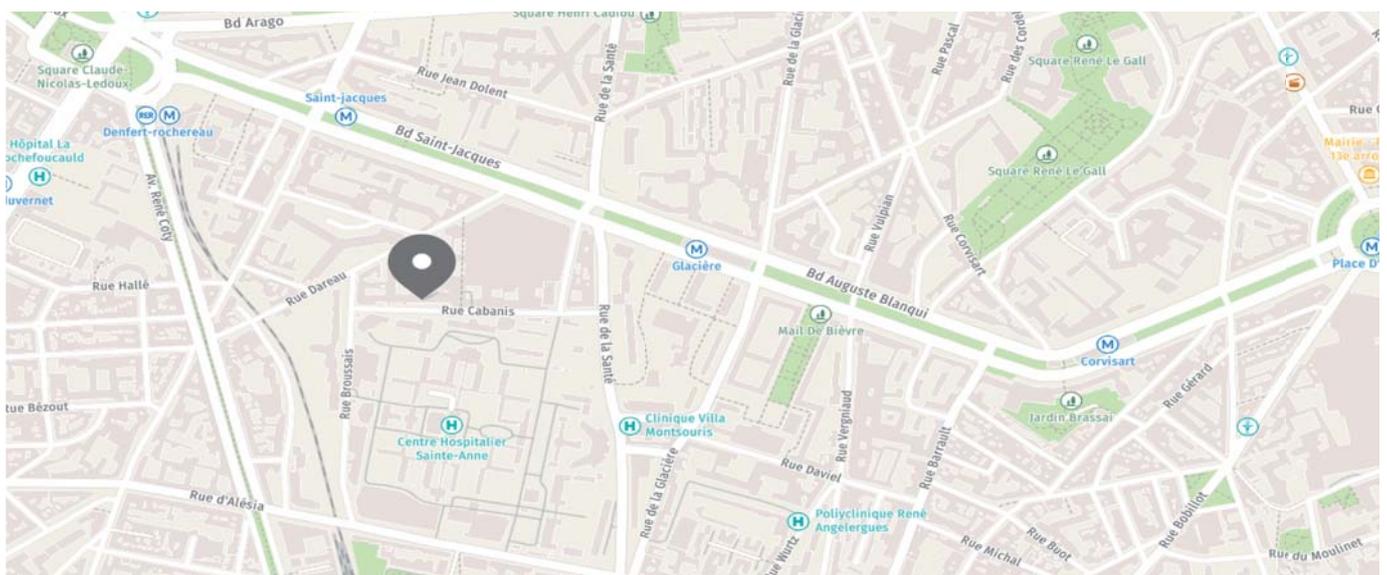
15 h 50

Conclusion de la journée

16 h 00

Fin de la journée

## INFORMATIONS PRATIQUES



**Métro Ligne 6 :**

Arrêt Glacière (ligne 6)

**RER B :**

Arrêt Denfert-Rochereau



**SECRETARIAT ADMINISTRATIF**

9 chemin des Bas Refoux

49610 ST MELAINE/AUBANCE - Tél : 06 45 84 43 16

Courriel : Contact@fn3s.fr





Pour le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), « l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) est une éducation à une citoyenneté complète promouvant des relations affectives saines, l'impératif de consentement, la reconnaissance des orientations sexuelles et des minorités de genre et la lutte contre les inégalités ».

**En amont d'un enjeu éducatif sociétal**, se pose donc la question de l'éducation sexuelle, en termes de prévention et de protection (apprentissage de l'intimité, de l'intégrité de son corps, des limites... de l'interdit, du pénalement répréhensible).

À tout cela s'ajoute la question de la posture parentale, adaptée ou pas, surprotectrice voire intrusive dans l'intimité de l'adolescent et de sa vie affective (lien outils de surveillance numérique), ou au contraire non protectrice, le laisser-faire, et dans la difficulté d'aborder ce sujet délicat.

**Ce passage normal, partie intégrante du processus de maturation, peut également être perturbé** par un parcours de carences affectives ou **effracté**, lorsque l'adolescent a été victime d'agression sexuelle, de viol ou d'inceste.

Le traumatisme se manifeste, des souvenirs refoulés peuvent ressurgir explicitement ou implicitement par des comportements à risque, des mises en danger... mais aussi par le fait de devenir auteur après avoir été victime.

Ce sujet complexe, et délicat, qui touche à l'intime peut être tabou ou trop présent. Si des professionnels

peuvent être à l'aise pour aborder ces questions avec les familles, d'autres le sont moins.

Comment en tant que professionnel peut-on avoir des points de repères, des modalités ou méthodologies d'interventions adaptées, une analyse fine de ce qui est en jeu dans une famille donnée par rapport à cette problématique ? Quelles ressources mobiliser ?



Lors de nos journées d'études, nous nous attacherons à mieux cerner les évolutions de la sexualité à l'adolescence, les défis qui en découlent mais aussi les dangers potentiels qui y sont liés,... Ceci est un enjeu dans la démarche d'investigation comme dans celle de l'accompagnement éducatif tant l'évolution et la complexification de cette problématique amènent de nouvelles formes de danger qu'il nous faut comprendre, caractériser, accompagner.

**Ces trois jours de travail, permettront d'ouvrir des espaces de réflexion et d'encourager la pensée critique.**

**Retrouvez le programme définitif sur [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr) en mars 2025**

## ➤ INFORMATIONS PRATIQUES



### LIEU

Palais des congrès et des expositions

16, av. Georges Clémenceau  
26000 Valence

Tél : 04 75 44 90 43

[www.valence-romanstourisme.com](http://www.valence-romanstourisme.com)

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Participation uniquement sur inscription préalable.

Adhérents fn3s : 300€

Non adhérents fn3s : 370€

Organisme de formation déclaré sous le n° 75331186133

### POUR TOUTE INSCRIPTION FAIRE PARVENIR IMPÉRATIVEMENT

- Le bulletin d'inscription (à récupérer sur le site internet)
- Un chèque bancaire pour les journées d'études libellé à l'ordre de la fn3s à l'adresse :
- Secrétariat de la fn3s  
9 Chemin des Bas Refoux  
49610 St Melaine sur Aubance

### RENSEIGNEMENTS

Auprès du Secrétariat de la fn3s

Tél : 06 45 84 43 16 - Courriel : [contact@fn3s.fr](mailto:contact@fn3s.fr)

Sur le site [www.fn3s.fr](http://www.fn3s.fr)

(bulletin d'inscription, mise à jour régulière des intervenants)



## FORMATIONS 2025 PROPOSÉES PAR LA FN3S

- La mise en œuvre pluridisciplinaire des MJIE (1 ½ journées)
- La violence dans le couple (2 jours)
- Signes de souffrance du Bébé et du jeune enfant (3 jours)
- Interculturalité et pratiques éducatives dans le champ judiciaire (2 jours)
- Le cadre juridique relatif aux écrits professionnels de la protection de l'enfance (2 jours)
- Parenté et parentalité (2 jours)
- Violences intrafamiliales (1 jour)
- Accompagner l'écriture ou la réécriture du projet de service d'un SIE (4 demi-journées)
- Enfants et adolescents face aux écrans (2 ou 3 jours)
- Les troubles psychiques chez l'enfant (2 jours)
- Approche psycho-pathologique de l'adolescent (2 jours)
- Impact des troubles psychiques des parents sur les enfants (2 jours)
- L'approche systémique comme outil d'intervention en MJIE (2 jours)
- La relation famille et Institutions éducatives (2 jours)

Le catalogue complet est disponible sur le site : <https://www.fn3s.fr/formation.html>

Toutes nos formations se déroulent sur site à la demande, sur devis, en fonction du lieu géographique de la formation et du nombre de participants.

## ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION

### ■ GRAND NORD

Annick POURCHEL .....03 21 98 48 61

### ■ CENTRE EST

Virginie PIPONNIER .....04 75 82 82 13

#### *Délégué régional*

Aymeric BALET-KILANI .....06 80 88 75 57

### ■ SUD OUEST

Yolène RIBIERE.....05 55 10 34 00

Nadine DELCOUSTAL.....06 31 20 29 28

Richard DELAFOND.....05 49 61 06 00

Nathalie VANDEPUTTE.....05 57 81 79 18

### ■ SUD EST

Jean Michel BERAUD.....04 91 74 00 16

Meriem NAJI.....04 42 91 62 76

### ■ GRAND EST

Jacques LE PETIT.....06 77 95 71 65

#### *Délégué régional*

David VAXELAIRE .....03 29 81 31 60

### ■ ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Alice DRUSSANT .....01 56 38 26 03

Sabine CORIOU.....01 30 32 10 04

François PORTAL .....02 62 34 82 00

#### *Délégué régional*

Corinne FERNET-LUCAS.....06 76 34 39 62

### ■ CENTRE

Pierric PINSON .....02 47 71 15 15

Martine LORANS .....06 16 05 24 72

### ■ GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET .....02 98 10 20 20

Frédéric GARNIER .....02 31 95 25 55

### ■ SUD

Sophie DE BOIS.....05 62 71 84 54

Jean-François COUPARD.....06 79 81 06 90

### MEMBRES DU BUREAU FN3S

Jacques LE PETIT ..... **Président**

Nathalie VANDEPUTTE ..... **1° Vice-Présidente**

Pierric PINSON..... **2° Vice-Président**

Sophie DE BOIS..... **Secrétaire Générale**

Martine LORANS..... **Trésorière**

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, [escape.com@wanadoo.fr](mailto:escape.com@wanadoo.fr)